

b) LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES : COMITÉS DE DIRECTION ET FORMAT

- Au nombre de 4, chaque groupe de travail est doté d'un comité de direction (cf. page suivante)
 - Chaque groupe se réunira formellement 3 fois
 - Le format est laissé libre
 - grand groupe ou sous-groupes thématiques
 - présence continue des membres ou ponctuelle
 - Chaque groupe pourra choisir de procéder à des visites, des auditions, des tables rondes ou à l'appel à des contributions écrites
 - Un conseiller musées pourra accompagner les groupes à chacune de leurs étapes régionales
- Les réunions pourront se tenir en administration centrale ou déconcentrée, dans un musée national ou territorial
 - Une liste indicative de personnes ressources et d'experts a été préparée qui pourra être complétée
 - Les représentants des organisations professionnelles seront associées et une table ronde spécifique pourra être organisée
 - Des représentants des services et départements de la Direction générale des patrimoines (Service des Musées de France, inspection des patrimoines, département de la politique des publics,...) pourront être mobilisés

